

Projet personnalisé de perfectionnement professionnel

PPP501 à PPP506, PPP508 et PPP509

Pour connaître le nombre de crédits, les cibles de la formation, le contenu du cours, les prérequis et les équivalences, cliquez sur les liens suivants :

[PPP501](#)

[PPP502](#)

[PPP503](#)

[PPP504](#)

[PPP505](#)

[PPP506](#)

[PPP508](#)

[PPP509](#)

À la fin de cette activité, vous serez capable, selon la nature, les objectifs et les visées de votre projet de perfectionnement :

- D'adapter vos compétences aux exigences de la profession enseignante ;
 - D'améliorer la qualité de votre enseignement ;
 - De recourir à de nouvelles approches et de mettre de l'avant des pratiques innovantes dans votre enseignement ;
 - D'adapter votre enseignement en fonction des changements de paradigmes en éducation.
-

Notes :

Pour réaliser un projet de perfectionnement professionnel individuel (PPP), vous devez visionner la capsule présentant le processus à suivre et lire les documents hébergés sur le site Moodle « BEP Phases III, IV, V et VI ».

Vous pouvez nous transmettre votre dossier de projet de développement entre le 1er septembre et le 30 avril inclusivement.

Veillez prévoir un délai de 4 semaines avant de recevoir votre verdict d'admissibilité.

Veillez noter que le traitement des dossiers de projet de développement des étudiantes et étudiants sera suspendu durant la période estivale (du 1er mai au 31 août).